

**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CAVES**

**Réunion du Lundi 09 décembre 2019 à 18h
Compte rendu n° 2019-06**

L'an **deux mil dix-neuf, le neuf décembre à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la Commune de **CAVES**, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **Bernard DEVIC, Maire**.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **2 décembre 2019**.

Présents : Bernard DEVIC, Sylvain GOMEZ, André MOULIS, Danielle ORTUNO, Jean Pierre CORNET, Sylvie ONNIS, Thierry SAUZE, Jean Pierre CORNET, Eliane GOTTARDINI, , Franck CANAVEILLES

Absents : Séverine BESSODE procuration Danielle ORTUNO, Marie Fleur LEPAGE-SIRVEN procuration Isabelle DORMIERES, Bertrand CASTANY

Secrétaire de séance : Sylvie ONNIS

ORDRE DU JOUR :

- I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 octobre 2019.
- II. Travaux de la Commission Finances du Jeudi 28 Novembre 2019
- III. Autres projets de Délibérations :
 - Convention TEMPORA 2020
 - Indemnité de Conseil Trésorière de Leucate 2019
 - Convention de Gestion de services Grand Narbonne concernant la gestion des eaux pluviales urbaines et Compte Rendu CLECT
- II. Autres informations :
 - Calendrier de fin d'année
 - SCOT de la Narbonnaise
 - Plan Climat Air Energie Territorial
 - Travaux du Grand Narbonne concernant la Rue de la Fontaine
- III. Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 octobre 2019.

Madame Isabelle DORMIERES indique qu'il est nécessaire de modifier le nombre de voix concernant le vote de la subvention ACCA à 9 et non 10

Une fois la modification du procès-verbal réalisée, l'assemblée adopte le compte rendu à l'unanimité

Travaux de la Commission Finances

Monsieur le Maire indique que la Commission Finances élargie s'est retrouvée le Jeudi 28 Novembre dernier afin de travailler sur la situation financière de la Commune.

Il apparaît que c'est la dernière Commission de la mandature. Les membres ont réalisé un travail sur les comptes provisoires de l'année 2019.

A l'image de 2018, 2019 a été une année de maîtrise budgétaire malgré des travaux sur bâtiments, des travaux de voirie et la réalisation du Skate Park. Il apparaît que la situation budgétaire est donc bonne mais reste fragile face à l'éventuelle baisse des dotations.

La Maitrise des coûts de fonctionnement réalisée a donc permis de réaliser ses investissements en dégageant de l'autofinancement.

La Commune n'a pas réalisé d'emprunt en 2019 ce qui a permis de poursuivre la réduction de la dette. Pour 2020, le fond de compensation de la TVA pour les travaux engagés ainsi que la liquidation des subventions permettront également de bénéficier de marges financières relatives.

La Commission conditionne tous projets et travaux d'envergure à l'obtention d'un haut niveau d'accompagnement financier.

Monsieur le Maire propose dans un soucis de clôture de la mandature de faire voter les Comptes de Gestion et Administratif par l'équipe actuelle et le budget par la nouvelle équipe municipale.

Autres projets de délibération

- **Convention TEMPORA 2020**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne et la commune de CAVES.

Monsieur le Maire indique que la Commune de Caves souhaite bénéficier d'une animation culturelle en date du Mardi 28 juillet 2020 proposée en partenariat dans le cadre de la programmation du festival itinérant « LA TEMPORA » organisé par la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne

L'assemblée approuve la délibération à l'unanimité.

En matière d'animation, Monsieur le Maire souhaite remercier le Travail de Monsieur Franck CANAVEILLES à la tête du Comité des Fêtes et de la Culture et de CAVES ainsi que Madame Eliane GOTTARDINI auprès de la TEMPORA.

- **Indemnité de Conseil Trésorière de Leucate 2019**

Vu l'article 97 de la loi 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi des indemnités par les collectivités territoriales aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes aux receveurs dans le cadre des missions de conseil,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014,

Le Conseil Municipal décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des missions de conseil en matière budgétaire, financière ou règlementaire.

Le Conseil Municipal décide également d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% à Danièle MALET, Receveur Municipal depuis le 1er janvier 2019 pour toute la durée du mandat.

Le Conseil Municipal adopte à la majorité de dix voix pour et 2 contre

- **Convention de Gestion de services Grand Narbonne concernant la gestion des eaux pluviales urbaines et Compte Rendu CLECT**

M. le Maire rappelle qu'en application de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 et par délibération N° C2019_105 en date du 6 juin 2019, le Grand Narbonne a modifié ses compétences pour exercer, à compter du 1er janvier 2020, la compétence obligatoire « gestion des eaux pluviales urbaines » (GEPU).

En application de l'article R2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Grand Narbonne doit définir : « les éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines en distinguant les parties formant un réseau unitaire avec le système de collecte des eaux usées et les parties constituées en réseau séparatif.

Ces éléments comprennent les installations et ouvrages, y compris les espaces de rétention des eaux, destinés à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales ;

Un premier inventaire a été établi, à partir des déclarations des communes, mais celui-ci s'avère incomplet ou insuffisamment détaillé. C'est pourquoi, lors de sa séance du 29 novembre 2019, le Conseil Communautaire a décidé de missionner un prestataire pour l'établissement d'un schéma directeur sur l'ensemble du territoire.

Cette étude permettra d'une part à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) d'établir les flux financiers liés au transfert de compétence, et d'autre part au Grand Narbonne de mettre en place l'ingénierie administrative et opérationnelle adéquate.

Cependant, compte tenu du temps que requiert l'accomplissement de ces procédures, l'organisation ne sera pas effective au 1er janvier 2020.

Dans l'attente et compte tenu de la nécessité d'assurer pour cette période transitoire la continuité du service public, le Grand Narbonne a proposé, par délibération N°C2019_274 de mettre en place une coopération entre la Commune et la Communauté. À cette fin, il est proposé que la Commune assure, pour une durée de 9 mois, prolongeable 3 mois, la gestion de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » selon les conditions précisées dans la convention de gestion annexée.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention de gestion à intervenir avec le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération pour l'exercice de la

compétence « gestion des eaux pluviales urbaines », telle que ci-annexée Le Conseil Municipal décide également d'autoriser M. le Maire à signer tout document de type administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention précitée. L'assemblée approuve la délibération à l'unanimité.

Informations

- Calendrier de fin d'année

Monsieur le Maire rappelle que le Lundi 16 Décembre aura lieu la traditionnelle réception des partenaires institutionnels, le Mercredi 18 Décembre, le Noël du personnel Communal, le Jeudi 19 Décembre, le Noël du Comité des Fêtes et le Vendredi 20 Décembre, le Noël de l'école de CAVES

- SCOT de la Narbonnaise

Monsieur le Maire rappelle que ce document est primordial dans le cadre de l'aménagement du territoire de la Narbonnaise. L'évolution du territoire et de la démographie communale va être impactée par l'évolution du Port de Port la Nouvelle et de l'aménagement des zones économiques à l'image de celle de Leucate.

Il laisse à la disposition des membres du Conseil Municipal un exemplaire du SCOT pour consultation en Mairie

- Plan Climat Air Energie Territorial

Monsieur le Maire présente le rapport de synthèse du Plan Climat Air Energie 2019-2024 piloté par le Grand Narbonne et le Parc Naturel Régional la Narbonnaise en Méditerranée. Il apparait que le GRAND NARBONNE et le Parc Naturel Régional souhaitent mettre l'accent sur la qualité de l'air et les effets de la transition climatique en proposant un plan en 15 actions transversales.

Il laisse à la disposition des membres du Conseil Municipal un exemplaire du rapport de Synthèse pour consultation en Mairie.

- Travaux du Grand Narbonne concernant la Rue de la Fontaine
Monsieur André MOULIS indique que les travaux suivent le calendrier initial et que les entreprises réalisent des prestations de qualité. Les services juridiques du GRAND NARBONNE doivent arbitrer sur la situation de « l'impasse du Porge. »

Questions diverses

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h00